

Questions au Feuilleton

3. Bureau de services juridiques des pensions—Demandes à la Commission canadienne des pensions, Demandes d'audition par un comité d'examen et d'admissibilité, et appels au conseil de révision des pensions, par districts—
1969-1970 à 1977-1978

Bureau de district	1969-1970	1970-1971	1971-1972	1972-1973	1973-1974	1974-1975	1975-1976	1976-1977	1977-1978
Toronto	496	391	475	530	504	466	528	529	485
Hamilton	308	196	186	336	333	273	581	680	508
London	505	440	836	787	942	865	1057	1427	1410
North Bay	266	249	265	359	448	636	384	413	387
Winnipeg	394	422	760	809	1133	788	827	994	920
Regina	166	165	221	232	246	187	178	241	171
Saskatoon	130	95	103	203	143	167	193	213	219
Calgary	392	365	670	607	491	417	354	517	511
Edmonton	262	225	278	253	380	295	325	434	312
Vancouver	839	736	952	990	1112	848	857	1288	1191
Victoria	389	358	555	589	611	602	494	641	661

AFFAIRES URBAINES—LES AVOCATS À PROVENCHER

Question n° 247—M. Epp:

Du 1^{er} juin 1974 jusqu'à ce jour, quels avocats de la circonscription électorale de Provencher ont obtenu du travail du département d'État chargé des Affaires urbaines et quels honoraires chacun a-t-il touchés chaque année?

M. Claude-André Lachance (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): En ce qui concerne les mandataires contractuels du ministre de la Justice: aucun.

AGRICULTURE—LES AVOCATS À PROVENCHER

Question n° 249—M. Epp:

Du 1^{er} juin 1974 jusqu'à ce jour, quels avocats de la circonscription électorale de Provencher ont obtenu du travail du ministère de l'Agriculture et quels honoraires chacun a-t-il touchés chaque année?

M. Claude-André Lachance (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): En ce qui concerne les mandataires contractuels du ministre de la Justice: aucun.

RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES—LES AVOCATS À PROVENCHER

Question n° 256—M. Epp:

Du 1^{er} juin 1974 jusqu'à ce jour, quels avocats de la circonscription électorale de Provencher ont obtenu du travail du département d'État chargé des Relations fédérales-provinciales et quels honoraires chacun a-t-il touchés chaque année?

M. Claude-André Lachance (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): En ce qui concerne les mandataires contractuels du ministre de la Justice: aucun.

TRAVAIL—LES AVOCATS À PROVENCHER

Question n° 257—M. Epp:

Du 1^{er} juin 1974 jusqu'à ce jour, quels avocats de la circonscription électorale de Provencher ont obtenu du travail du ministère du Travail et quels honoraires chacun a-t-il touchés chaque année?

M. Claude-André Lachance (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): En ce qui concerne les mandataires contractuels du ministre de la Justice: aucun.

MULTICULTURALISME—LES AVOCATS À PROVENCHER

Question n° 271—M. Epp:

Du 1^{er} juin 1974 jusqu'à ce jour, quels avocats de la circonscription électorale de Provencher ont obtenu du travail du département d'État (Multiculturalisme) et quels honoraires chacun a-t-il touchés chaque année?

M. Claude-André Lachance (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): En ce qui concerne les mandataires contractuels du ministre de la Justice: aucun.

SCIENCE ET TECHNOLOGIE—LES AVOCATS À PROVENCHER

Question n° 272—M. Epp:

Du 1^{er} juin 1974 jusqu'à ce jour, quels avocats de la circonscription électorale de Provencher ont obtenu du travail du département d'État chargé de la Science et de la Technologie et quels honoraires chacun a-t-il touchés chaque année?

M. Claude-André Lachance (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): En ce qui concerne les mandataires contractuels du ministre de la Justice: aucun.

DÉFENSE NATIONALE—LES AVOCATS À PROVENCHER

Question n° 274—M. Epp:

Du 1^{er} juin 1974 jusqu'à ce jour, quels avocats de la circonscription électorale de Provencher ont obtenu du travail du ministère de la Défense nationale et quels honoraires chacun a-t-il touchés chaque année?

M. Claude-André Lachance (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): En ce qui concerne les mandataires contractuels du ministre de la Justice: aucun.

AGRICULTURE—LES DÉGRÈVEMENTS FISCAUX

Question n° 417—M. Brisco:

Accorde-t-on les mêmes déductions fiscales pour la culture en serre que pour la culture dans les champs, par exemple celle de la tomate?